



---

## COMMUNIQUE

### 25 janvier 2021

---

Depuis le mois de mars 2020, la crise sanitaire et l'artifice réglementaire indigeste qui en découle perturbent durablement la pratique sportive. Les premières conséquences, enfin reconnues, sont tout récemment pointées dans un rapport de commission d'enquête de l'Assemblée Nationale : sédentarisation accrue générant une prise moyenne de poids de 6 kg chez les enfants ; aggravation des troubles psychiques chez les adolescents et les jeunes adultes.

Mais les effets de la crise sanitaire actuelle ont un impact au-delà des aspects de santé publique. A ce jour, le réseau fédéral accuse un retard de plus de 115 000 licences correspondant à un impact de plus de 2,6 M€ dont plus de 1,6 M€ pour la seule Fédération Française de Natation. A l'échelle de notre ligue, une baisse de plus de 11 000 licences, date à date par rapport à la saison précédente, soit une diminution de près de 42%, génère une perte de près de 95 000 €. Une telle somme représente le budget annuel consacré à l'accompagnement de deux structures de notre région qui sont labellisées via le Projet de Performances Fédéral ou encore au financement de près de deux emplois en équivalent temps plein à la ligue.

Pour autant, ces chiffres ne reflètent pas la vérité en termes de pratiquants. En effet, les cotisations accueillent un retard de l'ordre de 20% selon les dernières enquêtes publiées, nettement en deçà de la baisse observée des licences. De plus, les dispositifs d'Etat tels que le chômage partiel, combinés à l'arrêt des compétitions qui n'engendrent pas les dépenses usuelles, compensent, de fait et nettement, la perte d'une partie des cotisations.

Nous rappelons ici que la prise de licence est obligatoire ; qu'elle est facilitée et plus adaptée à l'offre de pratique depuis la mise en œuvre de la Réforme de la Licence menée en 2018 par la Fédération Française de Natation. En outre, licencier chaque adhérent, c'est permettre une pratique sportive couverte par [une assurance](#) ; c'est justifier d'une activité pour bénéficier d'une subvention auprès d'une collectivité ou d'un financement via l'Appel à Projet « Projets Sportifs Fédéraux » pour lequel l'accompagnement de la ligue est significatif. Enfin, licencier chaque adhérent, c'est contribuer à pérenniser les clubs, c'est aussi éduquer les jeunes d'aujourd'hui qui seront les dirigeants de demain.

En conséquence de quoi, nous comptons sur votre prise de conscience pour licencier tous les adhérents.

Soyons unis et solidaires pour faire face et sortir grandis de cette période délicate.

Le Comité Directeur